

# L'escrime handisport

## L'escrime Handisport

Seuls les athlètes présentant des déficiences motrices participent aux compétitions paralympiques, dans un fauteuil roulant fixé sur la piste d'escrime, à distance équitable l'un de l'autre, sans que cela n'enfreigne pour autant la liberté et la rapidité des mouvements.

### PUBLIC CONCERNE :

Pratiquent en fauteuil roulant :

- Paraplégiques, tétraplégiques et assimilés.
- Amputés de membres inférieurs et assimilés.
- Infirmes moteurs cérébraux (IMC) et assimilés.

### PRATIQUANT « DEBOUT » :

- Mal voyants et non voyants.
- Personnes atteintes d'un handicap divers ne pouvant pratiquer en fauteuil roulant.

### REGLEMENTATION :

Les règles sont celles de la Fédération Internationale d'Escrime (FIE) et du Comité Technique International Escrime en Fauteuil (IWFC). Quelques adaptations liées à la pratique en fauteuil existent : la prise de la distance et la position de mise en garde, ainsi que la surface valable à l'épée.

Au niveau international on distingue 3 catégories de compétition :

Tireurs avec équilibre du tronc (A),

Tireurs sans équilibre du tronc (B),

Tireurs tétraplégiques (C-non paralympique).

Il existe cinq épreuves d'escrime, individuelles et par équipe, au programme des Jeux Paralympiques : Fleuret masculin et féminin, Epée masculine et féminine et le sabre masculin.

### MATERIEL UTILISE :

Les fauteuils roulants sont solidement maintenus dans un appareil de fixation spécifique qui permet un réglage de la prise de distance, de différencier la position des tireurs (gaucher ou droitier). Ce type d'appareil, aisément réglable, démontable et transportable, reçoit tout type de fauteuil.

L'appareil HANDIFIX, mis au point par la F.F.H. en collaboration avec les ingénieurs d'EDF, a été retenu par l'A.T.H.O.C. (Comité d'Organisation des Jeux d'Athènes 2004) et sera utilisé lors des compétitions.

Texte issu du site de la [fédération française handisport](#)

